

**À :** M. Gallerand, proviseur du lycée Jacques Brel de La Courneuve

**En copie :**

M. Auverlot, recteur de l'académie de Créteil ;

Mme Valérie Péresse, présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

M. Poux, maire de La Courneuve ;

Mme Housni, présidente de la FCPE Lycée Jacques Brel

Les organisations syndicales enseignantes départementales

Madame, Monsieur,

Suite à votre lettre d'information et à la réunion des professeur-es du lycée mercredi 22 avril, nous nous adressons à vous afin de lever les doutes, incertitudes et angoisses liées à cette période de confinement et à une éventuelle reprise en présentiel dans le courant du mois de mai. Il nous apparaît en effet nécessaire que, dans les semaines à venir, l'information soit partagée entre toutes et tous, et qu'il soit fait preuve d'un maximum de transparence.

**1) Sur l'état de santé et les conditions de vie des élèves, des familles et des personnels du lycée**

La Seine-Saint-Denis est le département qui connaît la surmortalité la plus élevée du pays. La Courneuve et les communes limitrophes sont parmi les plus touchées, ainsi que Paris où un certain nombre d'entre nous résident. C'est pourquoi nous vous demandons de faire preuve d'une plus grande transparence sur le nombre d'élèves, de familles et de personnels touché-es par la pandémie. S'il ne s'agit pas de dresser une liste nominative, nous devons savoir combien de familles sont endeuillées, affrontent des situations éprouvantes, afin d'évaluer la situation globale à l'échelle du lycée. Seule une information transparente permettra de mettre en place les dispositifs d'aide, tant individuels que collectifs, psychologiques et sociaux pour toutes et tous, et d'anticiper les conditions d'une reprise quelle qu'en soit la date.

**2) Sur la continuité pédagogique et les "vacances apprenantes"**

Comme vous l'avez noté dans votre dernière lettre d'information, malgré des outils défectueux, l'équipe pédagogique a su, en un temps record, mettre en place des dispositifs pour maintenir le lien avec les élèves. Notre réunion a néanmoins permis de mettre en lumière de réelles difficultés. Si certains élèves semblent maintenir le cap, la situation est très variable selon les classes et les disciplines. De plus, pour bon nombre d'élèves les vacances scolaires ont accentué la rupture avec les activités pédagogiques, la perturbation du rythme de travail.

Vous faites état dans votre lettre d'information d'une proportion de moins de 4 % d'élèves dont nous aurions perdu le contact. Nous aimerions connaître les modalités de mesure d'un tel chiffre et les réalités sociales et éducatives qu'il recouvre, et connaître la proportion d'élèves en situation de décrochage.

Enfin, nous souhaitons insister sur le fait que la continuité pédagogique numérique constitue, par bien des aspects, une réelle impossibilité d'assurer l'égalité et la réussite de nos élèves, et qu'elle engage pour les enseignant·es, les élèves et les familles une surcharge de travail qui nuit à la santé de tous·tes. C'est pourquoi, la continuité pédagogique ne peut constituer un quelconque précédent qui viserait à généraliser de telles pratiques en dehors de la situation exceptionnelle que nous vivons. Nous ferons preuve d'une extrême vigilance dans l'après-confinement, afin que les pratiques de travail à distance ne se développent pas davantage qu'elles ne l'étaient avant le confinement.

### **3) Sur une potentielle reprise avant les vacances d'été**

En tant qu'enseignant·es, nous ne souhaitons rien davantage que de retrouver nos élèves afin de reprendre des enseignements en présentiel. Néanmoins, dans cette période particulièrement éprouvante et dans la situation sanitaire actuelle, nous vous faisons part de notre inquiétude quant à la reprise des cours en présentiel.

Concernant les modalités du déconfinement dans les établissements scolaires, faut-il se fier aux annonces du ministre de l'Éducation, à celle du Premier ministre ou à celle du président de la République ? Alors que le flou est total, il nous apparaît difficile de nous prononcer pour le moment. C'est pourquoi, dans les conditions actuelles, une majorité d'entre nous n'envisage pas de reprendre le travail en présentiel. Les parents d'élèves sont de leur côté, selon leurs représentant·es, très majoritairement opposé·es au retour en classe de leurs enfants. Pour qu'une reprise ait lieu, il faudra de véritables garanties afin de prévenir les risques d'exposition des personnels et des élèves, afin d'éviter que l'établissement ne soit le lieu de départ d'une nouvelle vague de contamination, dans un

département où l'occupation des lits de réanimation est, au 24 avril, à 200 % de ses capacités d'avant-crise.

En l'absence d'un protocole national, le chef d'établissement étant responsable de la santé et de la sécurité de ses agent-es, nous vous soumettons un certain nombre de questions qui conditionnent la préparation d'une reprise.

- Quelle sera la politique de dépistage pour les personnels et les élèves ? Quelle sera la disponibilité en masques, savon et gel hydroalcoolique ? Quels aménagements seront effectués pour les sanitaires ?
- Comment seront appliquées les mesures de distanciation et les gestes barrières ? Quelle formation sera mise en œuvre afin d'assurer leur respect ?
- Comment sera réalisée la désinfection des locaux avant la reprise et au cours de chaque journée ? Quel personnel supplémentaire sera affecté à ces tâches ? Comment assurer leur sécurité ?
- Comment seront organisés les emplois du temps des enseignant-es et des élèves et notamment d'éventuelles pauses différenciées ?
- Comment les salles de classe vont-elles être réaménagées ? Comment sera désinfecté le matériel, en particulier informatique ?
- Combien d'élèves au maximum seront réuni-es par salle de classe ? Comment la sécurité pourra-t-elle être assurée à l'entrée de l'établissement et dans tous les espaces intérieurs : couloirs, cour de récréation, CDI, infirmerie, etc. ?
- Comment assurer la sécurité dans le cas de la demi-pension, où le port du masque et la distanciation sont par définition impossibles ? Comment élargir les horaires de service dans le respect du temps de travail des agents ?
- Quelles consignes particulières seront données pour certaines disciplines, en particulier pour l'EPS ?
- Les professeur-es qui reprennent l'enseignement en présentiel devront-ils également assurer la continuité pédagogique en distanciel pour les élèves resté-es chez eux ?
- Sous quelles conditions, les personnels pourront obtenir une autorisation d'absence, en particulier pour les parents dont les enfants n'iront pas à l'école ?
- Comment les personnels non-disponibles, car vulnérables du fait de leur état de santé ou vivant avec une personne vulnérable, seront-ils remplacé-es ?
- Quel protocole faudra-t-il suivre si un cas de Covid-19 est constaté ? Comment les personnels et usagers en seront-ils informé-es ?
- Comment sera assurée la sécurité des personnels et élèves empruntant les transports en commun ?

- Quel lien sera mis en place avec les familles afin de leur expliquer les conditions de la reprise ? Quels dispositifs (cellule psychologique, par exemple) seront mis en place afin de prendre en charge la souffrance psychologique ?
- Quels moyens supplémentaires, en termes de postes et de DHG, seront mis en œuvre à la rentrée scolaire de septembre afin d'éviter des classes bondées et assurer le rattrapage des enseignements qui n'ont pu avoir lieu depuis le 13 mars ?
- À qui reviendra la décision de l'ouverture de l'établissement et de ses conditions de réouverture ? Comment les personnels y seront-ils associé-es, notamment par l'intermédiaire du Conseil d'administration qui fixe les règles d'organisation de l'établissement ?

Pour ces questions, appuyées notamment sur l'avis n° 6 du Conseil scientifique Covid-19 et sa note du 24 avril, nous devons connaître l'avancement de la préparation d'une éventuelle reprise. Différentes instances doivent se tenir dans les prochaines semaines. Nous aurons besoin de l'ensemble des informations nécessaires afin que les membres élus puissent, en concertation avec les équipes, les préparer au mieux.

#### **4) Sur les enseignements lors d'une éventuelle reprise et l'organisation des examens**

Dans votre lettre d'information, vous dites souhaiter accorder la priorité, en terminale et en première, aux évaluations pour le contrôle continu et à la préparation de l'épreuve anticipée de français. Les choix qui ont été faits pour l'obtention du bac – contrôle continu assorti d'oraux de rattrapage et d'une deuxième session en septembre – laisse inévitablement des élèves sur la touche. En conséquence, les élèves qui auront besoin d'améliorer leurs résultats devront prendre des risques sanitaires en se rendant au lycée, quand les autres élèves n'auront pas à choisir entre exposer leur santé et renoncer à réussir. Les familles enverront leurs enfants à l'école sur la base du volontariat, mais le retour en présentiel pourra être en fait plus forcé que choisi. Comment la direction compte-t-elle communiquer sur ce point ?

Nous tenons à souligner cette contradiction et refusons qu'un retour en présentiel soit une course à l'évaluation à laquelle seraient contraint-es les élèves devant « franchir des seuils ». Au contraire, toute reprise en présentiel doit avoir pour objectif de reconstruire le lien pédagogique, le sens des apprentissages, en particulier pour les élèves décrocheurs.

Concernant les E3C, y aura-t-il des commissions d'harmonisation pour les épreuves qui se sont tenues au lycée juste avant le début du confinement ? Quand les notes leur seront-elles communiquées ?

Concernant le baccalauréat 2020, les modalités d'obtention du diplôme qui ont été annoncées sont particulièrement complexes et floues. Quel est le statut exact d'un éventuel troisième trimestre ? Qu'advient-il des élèves n'ayant pas atteint la moyenne de 8 dans le calcul actuel du bac au contrôle continu ? Devront-ils passer à la session de septembre sur l'ensemble du programme de terminale, ce qui leur laisse bien peu de chances ? Dans quelles conditions sanitaires se tiendront les oraux de rattrapage du 8 au 10 juillet ?

### **5) Sur les oraux de l'épreuve anticipée de français**

Le maintien de l'épreuve orale de l'EAF dans les conditions actuelles apparaît scandaleux et dangereux à l'équipe de Lettres, comme aux professeur-es des autres disciplines. Il soulève de nombreuses questions et inquiétudes :

- Pour quelle raison cette épreuve est-elle la seule à être maintenue, alors qu'au lycée, les oraux de langues sont annulés, et, dans le supérieur, les oraux des concours de l'enseignement ou des grandes écoles le sont aussi ?
- Pourquoi, le français se trouve-t-il être la seule matière dans laquelle est maintenu un contenu quantitatif (nombre de textes, programme), par ailleurs intenable et qui entre en totale contradiction avec deux idées formulées par le ministre : les évaluations durant le confinement ne doivent pas être prises en compte et la priorité doit être donnée à la consolidation des acquis plutôt qu'à l'avancée dans les programmes. Maintenir cette épreuve orale au programme très lourd revient à évaluer un travail en partie effectué à distance et dans des conditions variables d'un-e élève à l'autre, et, par là-même, à enregistrer les inégalités sociales dont le ministre a lui-même constaté qu'elles sont renforcées par la situation actuelle. En outre, nous le constatons déjà dans les échanges que nous avons avec nos élèves, la perspective de l'examen accentue une anxiété déjà très importante en ce moment.
- Comment maintenir la sécurité sanitaire lors de cet oral ? Aux nombreuses questions déjà soulevées (désinfection, port du masque, distance de sécurité dans les salles de préparation...), nous pouvons en ajouter d'autres, qu'elles concernent le déroulement de l'épreuve (émargement, vérification des pièces d'identité...) ou son évaluation elle-même (par exemple, qu'est-ce qu'une "lecture expressive et adressée" réalisée par un-e élève masqué-e, éloigné-e de plus d'un mètre de son interrogateur-riche ?).

- Si le retour en classe se fait dans les semaines à venir, comment peut-on envisager une préparation sereine et décente à ces oraux, alors même que nous reverrons nos élèves sur une période extrêmement courte et de façon discontinue en raison de la division en petits groupes ? Nos élèves de première, déjà fortement éprouvé·es cette année par la mise en place de la réforme, sont bien affecté·es par les difficultés du confinement, endeuillé·es pour certain·es : le bachotage et la course à l'évaluation ne nous semblent pas être les meilleures façons de les accueillir.

## **6) Questions diverses**

Les dates de la prochaine commission permanente et du prochain CHSCT qui figurent dans la lettre d'information ont été annoncées sans communication avec les membres des instances concernées. Nous nous étonnons de l'apprendre de la sorte.

Cordialement,

Les enseignant·es du lycée Jacques-Brel réuni·es à distance le 22 avril 2020.